

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CLIENTS CONSOMMATEURS OU NON
PROFESSIONNELS**

ARTICLE 1 – Champ d’application

Les Présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent sans restriction ni réserve à tout achat des services de promenades en mer, sorties pêche, liaisons maritime Pornic-Noirmoutier, privatisation, sorties coucher de soleil, sorties événement ci-après « Les Services » proposés par SAS PORNIC ET NO EXPRESS « Le Prestataire » aux consommateurs et Clients non professionnels « Les Clients »

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture des Services commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur les brochures du Prestataire et sur son site Internet.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service sont de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

*SAS PORNIC ET NO EXPRESS
95 rue de La Bernerie 44210 PORNIC
RCS ST NAZAIRE B 823 807 789
0610018229
contact@evasion-pornic-noirmoutier.fr
TVA FR52823807789
www.evasion-pornic-noirmoutier.fr*

Les présentes Conditions Générales de vente s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services.

Toute prestation accomplie par Le Prestataire implique donc l’adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente qui prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces Conditions Générales de vente pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

ARTICLE 2 – Définitions

Rôle principal de transport de passagers pour le loisir quelques soient les activités proposées, notre société n'est pas une activité de transport.

ARTICLE 3 – Commandes

Les commandes des Prestations sont effectuées sur internet, par téléphone, dans les offices du tourisme, dans les agences de voyages, dans les camping, dans les hôtels, dans les centres de loisir, dans les clubs de plongées, dans les restaurant, dans les commerces, dans les billetteries du bateau, au bateau directement

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire lorsque celle-ci est passée sur internet.

Dans ce cas, le Client recevra par courriel un récapitulatif de commande et une confirmation de réservation.

Lorsque que la commande est passée en dehors du site internet ou réservation par téléphone au bateau la vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après encaissement de l'intégralité du prix et délivrance des tickets de transport.

ARTICLE 4 – Tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au Client préalablement à la passation de sa commande.

Les tarifs sont indiqués sur le site internet, sur les flyers, sur les panneaux à l'embarquement, dans les offices du tourisme

Le tarif individuel est prévu pour l'embarquement d'une seule personne.

Si tarif de groupe :

Le Prestataire prévoit également des tarifs de groupe applicables à partir de 12 personnes payantes, personnes voyageant à la même date et au même horaire.

Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par le Prestataire est le prix définitif. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Le prix de la prestation doit être payé intégralement avant chaque départ selon le tarif en vigueur.

Si tarif différencié :

Les bénéficiaires d'un tarif différencié doivent pouvoir le justifier avant la commande et présenter un justificatif, au moment de la réservation auprès des guichets et points de ventes, et à l'embarquement.

Les Clients devront conserver leur billet afin de pouvoir le présenter au moment de l'embarquement et lors des éventuels contrôles.

Le Client pourra demander au Prestataire d'éditer une facture.

ARTICLE 5 – Modalités de paiement

Le prix est payable , en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article « Commandes » ci-dessus, par voie de paiement sécurisé :

- Espèce, carte bancaire, chèques, ANCV , LYF, virement

Si paiement par chèque

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Si paiement par carte bancaire

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

ARTICLE 6 – Fournitures de service

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations suivantes :

Promenades en mer de mai à septembre, sorties pêche uniquement mai, juin et septembre, et les liaisons maritimes Pornic-Noirmoutier uniquement juillet-Août

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens.

ARTICLE 7 – Horaires

Les Passagers doivent se présenter 15 min avant le départ en vérifiant bien le port de départ, la compagnie ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur du client. Les horaires peuvent être modifiées à tout moment en fonction des conditions météorologiques et autres circonstances techniques

ARTICLE 8 – Personnes à mobilité réduite

Le Prestataire est habilité à accueillir les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite devront se signaler au moment du passage de la commande ainsi qu'à l'embarquement.

Toutefois, le Prestataire se réserve le droit de leur refuser l'accès dans les conditions suivantes :

- Installations portuaires non accessibles pour un embarquement ou un débarquement en toute sécurité.
- Nombre supérieur au nombre de places réservées à leur usage à bord.
- Dimension du navire ou de ses portes d'accès rendant physiquement impossible l'embarquement
- s'il n'a pas été informé au préalable

ARTICLE 9 – Retard, annulation et assistance

société de prestations de loisirs :

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler les Prestations en cas d'intempéries météorologiques, problème technique sur le navire, tout événement compromettant la sécurité des passagers à bord ou de force majeure.

En cas d'annulation ou de retard, le Prestataire s'engage à faire tout son possible pour informer les Clients dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation, le Prestataire s'engage à faire tout son possible pour proposer une nouvelle date qui convient aux Clients. A défaut, le Prestataire s'engage à rembourser l'intégralité du prix de la prestation.

ARTICLE 10 – Remboursement

La responsabilité de la compagnie ne saurait être engagée en cas de modifications d'horaire, de trajet pour cause de force majeure, fortuite ou autre. Dans ce cas, les passagers ne pourront se prévaloir d'un quelconque préjudice.

Les billets sont remboursables intégralement en cas d'annulation du fait de la compagnie (météo, manque de participants...)

En cas d'annulation, le client doit en informer la compagnie par téléphone et par mail au minimum 24h00 à l'avance : Toute réservation non annulée dans ce délai sera facturée comme suit : Moins de 24h00 avant = 50% du montant de l'excursion, moins de 12h00 avant=100% de l'excursion.

Les passagers doivent se présenter au moins 15 minutes avant l'heure du départ. Aucun remboursement ni échange ne pourra être exigé en cas de retard du passager.

ARTICLE 11 - Responsabilité du Prestataire – Garantie

11.1 Garantie légale de conformité

Le Prestataire s'engage à fournir un Service conforme à la description contractuelle et à la réglementation qui leur applicable en France.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture des Services.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Prestataire ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des défauts de conformité dans un délai maximum de cinq jours à compter de la fourniture des Services.

Il appartient également au Client de solliciter auprès du Prestataire la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme. La mise en conformité du Service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Client.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Prestataire peut refuser celle-ci.

Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Service fourni et la valeur de ce service en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors

du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

11.2 - Décharge de responsabilité

Le Prestataire ne répond pas des effets personnels emportés par les Clients, de leur vol, de leur perte ou de leur détérioration dus par exemple aux mouvements naturels du bateau, à l'état de la mer ou autre.

ARTICLE 12 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les contrats d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation.

Les Services de croisières, promenades et d'escales en mer proposés par le Prestataire ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation par le Client.

Après validation de la commande, le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation, la commande est ferme et définitive.

Les Clients consommateurs ne bénéficient pas d'un droit de rétractation pour les contrats conclus en point de vente physique.

Après paiement de la commande, le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation, la commande est ferme et définitive.

ARTICLE 13 – Réclamation

Pour toute réclamation ou demande relative aux présentes, et aux services fournis, le Client devra s'adresser directement au Prestataire par téléphone 0610018229 ou par mail: contact@evasion-pornic-noirmoutier.fr

Le Prestataire s'engage à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

ARTICLE 14 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Constitue un cas de force majeure, les événements climatiques rendant impossible l'exécution des prestations, tout événement indépendant de la volonté du Prestataire qui présenterait un risque pour la sécurité des Clients. Pour les besoins des présentes, la force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des Parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. A titre d'exemple, constituent notamment des événements de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive : guerre, émeute, incendie, grève interne ou externe, lock-out, occupation des locaux d'une du Prestataire, intempéries, tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations, dégâts des eaux, restriction légale ou gouvernementale à la circulation, modification légale ou réglementaire des formes de commercialisation, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 20 % du personnel sur une période de deux mois consécutifs, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunication privés ou publics, blocage des routes, impossibilité d'approvisionnement.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie, par tout support de communication de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure.

Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues.

ARTICLE 15 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Elles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire, l'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'acheteur, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données personnelles le concernant, ainsi que

du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : SAS PORNIC ET NO EXPRESS, 95 rue de la Bernerie 44210 PORNIC , contact@evasion-pornic-noirmoutier.fr

ARTICLE 16 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 – Litiges - Médiation

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, le Client consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne, dont l'adresse est la suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

ARTICLE 18 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 111-1 du Code de la consommation,

- sur les caractéristiques essentielles du Service lui permettant de les acquérir en toute connaissance de cause. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Services et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- sur les indications relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur les moyens de paiement acceptés ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour le Client d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ARTICLE 19 - Démarchage

Le Client consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>.